
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONDS DE
SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le

10 AVR 2026

2026-_____/MESRI/SG/DG-FOSER

COMMUNIQUE POUR LA NOUVELLE AIDE

La Directrice générale du Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » a l'honneur de porter à la connaissance des bacheliers de la session de 2025 de l'ouverture de la deuxième session d'octroi de nouvelles aides au titre de l'année académique 2025-2026.

Les dossiers de candidature sont recevables exclusivement en ligne à l'adresse <https://foser.bf> du 14 avril 2026 à 07h au 24 avril 2026 à 23h 59 mn.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de la session de 2025 ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. n'avoir pas plus de 26 ans au 31 décembre 2025 ;
5. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toute autre subvention ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat de la session 2025 ;
3. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
4. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
5. une pièce justifiant le revenu annuel des parents ;
6. Une version scannée en PDF de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2025-2026.**

NB :

- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout postulant doit s'assurer de la conformité des pièces chargées avant de valider sa demande ;
- une fois l'inscription terminée, les postulants doivent vérifier les informations renseignées sur le récépissé de dépôt notamment le numéro de paiement et la nature de l'allocation.

Aucune suppression des dossiers en ligne ne sera autorisée. Invite est faite aux étudiants à plus de rigueur et de vigilance lors des dépôts.

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBÉLÉ-SOME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONDS
DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 10 AVR 2026

2026-002/MESRI/SG/DG-FOSER

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT D'AIDE

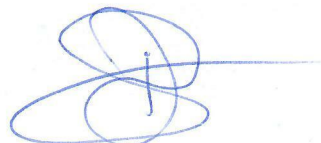
La Directrice générale du Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la **deuxième session** d'octroi de renouvellement d'aides au titre de l'année académique **2025-2026**.

Les dossiers de candidature sont recevables exclusivement en ligne à l'adresse <https://foser.bf> du **14 avril 2026 à 07h** au **24 avril 2026 à 23h 59 mn**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié de l'aide financière l'année académique précédente ;
2. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux (2) semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **07/20** au moins ;
3. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un (1) semestre de l'année académique **2024-2025**, une moyenne de **07/20** au moins pour les promotions en situation de retard avéré ;
4. être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
5. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toute autre subvention ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.



B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une version scannée en PDF **recto-verso** de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
2. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux (2) semestres de l'année universitaire écoulée ;
3. une version scannée en PDF du relevé de notes d'un (1) semestre de **l'année académique 2024-2025** pour les promotions en situation de retard avéré ;
4. une pièce justifiant le revenu annuel des parents ;
5. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2025-2026** ;
6. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2024-2025** pour les promotions en situation de retard avéré.

NB :

- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout postulant doit s'assurer de la conformité des pièces chargées avant de valider sa demande ;
- une fois l'inscription terminée, les postulants doivent vérifier les informations renseignées sur le récépissé de dépôt notamment le numéro de paiement et la nature de l'allocation choisie.

Aucune suppression des dossiers en ligne ne sera autorisée. Invite est faite aux étudiants à plus de rigueur et de vigilance lors des dépôts.

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBÉLÉ/SOME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONDS
DE SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le

10 AVR 2026

2026-_____/MESRI/SG/DG-FOSER

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRET

La Directrice générale du Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la **deuxième session** d'octroi de nouveaux prêts d'études au titre de l'année académique **2025-2026**.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://foser.bf> du **14 avril 2026 à 07h** au **24 avril 2026 à 23h 59 mn**.

Les dépôts physiques des dossiers de demandes de prêts d'études prennent fin le **27 avril 2026 à 16h**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. n'avoir pas plus de 28 ans en **licence 1**, 29 ans en **licence 2**, 30 ans en **licence 3** ; 32 ans en **master 1**, 33 ans en **master 2** et 35 ans au **doctorat** ;
4. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toute autre subvention ;
5. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER (en ligne et physique)

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. deux (02) photos d'identité récentes à joindre au dossier physique ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat ;
3. une version scannée en PDF des relevés de notes de l'année académique écoulée pour les étudiants en cours de cycle ;
4. une version scannée en PDF du rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3 ;
5. une version scannée en PDF de l'original ou la photocopie légalisée du relevé de note d'un (1) semestre pour les promotions en situation de retard avéré de **2024-2025** ;
6. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
7. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
8. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
9. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2025-2026** ;
10. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2024-2025** pour les promotions en situation de retard avéré ;
11. une fiche de contrat de prêt d'études d'engagement dûment remplie et scannée en PDF (disponible sur la plateforme de dépôt en ligne) ;
9. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FOSER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :



- la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à **PASPANGA** : pour les étudiants de Ouagadougou ;
- les directions régionales : pour les étudiants de Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya ;
- les points focaux **FOSER** : pour les étudiants de Fada N’Gourma, de Dédougou, des Centres Universitaires et des Universités privées.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- les bacheliers de 2025, nés en 1997 et inscrit en Licence 1, peuvent postuler pour le nouveau prêt ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d’études est obligatoire ;
- la date portée à l’en-tête du contrat doit être écrite en toutes lettres et être strictement conforme à la date effective de signature du contrat ;
- pour les étudiants mineurs (**moins de 18 ans**) en plus du contrat mineur, joindre **une copie légalisée** de la CNIB du signataire de l’engagement (**le représentant légal**) ;
- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- le dossier physique est composé des pièces citées dans le point B du communiqué et doivent être légalisées à l’exception de l’attestation d’inscription et le contrat de prêt ;
- aucun dossier physique incomplet ne sera réceptionné.

Aucune suppression des dossiers en ligne ne sera autorisée. Invite est faite aux étudiants à plus de rigueur et de vigilance lors des dépôts.

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONDS DE
SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2026-_____/MESRI/SG/DG-FOSER

Ouagadougou, le

1-0 AVR 2026

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE PRET

La Directrice générale du Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la **deuxième session** d'octroi de renouvellement de prêts d'études au titre de l'année académique **2025-2026**.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse <https://foser.bf> du **14 avril 2026 à 07h au 24 avril 2026 à 23h 59 mn**.

Les dépôts physiques des dossiers de demandes de prêts d'études prennent fin le **27 avril 2026 à 16h**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt l'année académique précédente ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. ne pas excéder un délai de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
4. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux (2) semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **08/20 au moins** ;
5. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un (1) semestre de l'année académique **2024-2025**, une moyenne de **08/20 au moins** pour les promotions en situation de retard avéré ;
6. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toute autre subvention ;

7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
8. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
9. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
10. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER (en ligne et physique)

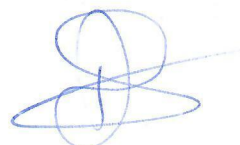
Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. deux (02) photos d'identité récentes pour le dossier physique ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux (2) semestres de l'année universitaire écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. une version scannée en PDF du relevé de notes d'un (1) semestre de **l'année académique 2024-2025** pour les promotions en situation de retard avéré ;
5. un rapport sur l'état d'avancement des travaux de thèse signé par le directeur de thèse ou de recherche pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3 ;
6. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2024-2025** pour les promotions en situation de retard avéré
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de **l'année académique 2025-2026** ;
8. une fiche de contrat de prêt d'études d'engagement dûment remplie et scannée en PDF (disponible sur la plateforme de dépôt en ligne) ;
9. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FOSER pour le dossier physique.

C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de demande de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- **la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA** : pour les étudiants de Ouagadougou ;



- **les directions régionales** : pour les étudiants de Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya ;
- **les points focaux FOSER** : pour les étudiants de Fada N’Gourma, de Dédougou, des Centres Universitaires et des Universités privées.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d’études est obligatoire ;
- la date portée à l’en-tête du contrat doit être écrite en toutes lettres et être strictement conforme à la date effective de signature du contrat ;
- pour les étudiants mineurs (**moins de 18 ans**) en plus du contrat mineur, joindre **une copie légalisée** de la CNIB du signataire de l’engagement (**le représentant légal**) ;
- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- le dossier physique est composé des pièces citées dans le point B du communiqué et doivent être légalisées à l’exception de l’attestation d’inscription et le contrat de prêt ;
- aucun dossier physique incomplet ne sera réceptionné.

Aucune suppression des dossiers en ligne ne sera autorisée. Invite est faite aux étudiants à plus de rigueur et de vigilance lors des dépôts.

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBÉLE/SOME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONDS DE
SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 10 AVR 2026

2026-0000/MESRI/SG/DG-FOSER

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRET DE FRAIS DE LABORATOIRE

La Directrice Générale du Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la deuxième session d'octroi de nouveaux prêts de frais de laboratoire au titre de l'année académique 2025-2026.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
4. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
5. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement ;
6. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
7. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en master 2 ;
8. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite non timbrée, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, datée et signée et comportant les avis suivants :

- avis du directeur de mémoire ou de thèse ;
 - avis du directeur de l'établissement ;
 - avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant.
2. deux (02) photos d'identité identiques récentes ;
 3. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
 4. une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
 5. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
 6. une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription ou de préinscription en master 2 ou au doctorat dûment remplie et délivrée par l'autorité compétente au titre de l'année universitaire 2025-2026 ;
 7. un curriculum vitae daté et signé ;
 8. une lettre de motivation datée et signée ;
 9. une fiche de contrat de prêt de laboratoire dûment remplie (contrats des deux vocations disponibles sur la plateforme <https://foser.bf>).

NB :

- Les dossiers de demande doivent parvenir à la Direction générale du FOSER par le canal de la présidence de l'université d'inscription du postulant ;
- **aucun dossier physique incomplet ne sera traité.**

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU FONDS DE
SOUTIEN À L'ÉDUCATION
ET À LA RECHERCHE (FOSER)

01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 10 AVR 2026

2026-0000/MESRI/SG/DG-FOSER

**COMMUNIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DU PRET DE FRAIS DE
LABORATOIRE**

La Directrice Générale du Fonds de Soutien à l'Education et à la Recherche (FOSER) « BANGR BAOOBO » porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture de la deuxième session d'octroi de renouvellement de prêts de frais de laboratoire au titre de l'année académique 2025-2026.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt de frais de laboratoire ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
4. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
5. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
6. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
7. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctorat ;
8. fournir un rapport sur l'état d'avancement des travaux signé par le directeur de recherche ou de thèse ;
9. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une demande manuscrite non timbrée, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, datée et signée et comportant les avis suivants :
 - *avis du directeur de mémoire ou de thèse ;*
 - *avis du directeur de l'établissement ;*
 - *avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant.*
2. deux (02) photos d'identité identiques et récentes ;
3. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
4. un rapport sur l'état d'avancement des travaux visé par le directeur de recherche ou de thèse et par le directeur de l'établissement (UFR, Institut, École doctorale) ;
5. une copie légalisée des relevés de note ou du diplôme de master 2 pour les étudiants inscrit en thèse 1 ;
6. une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription ou de préinscription en master 2 ou au doctorat dûment remplie et délivrée par l'autorité compétente au titre de **l'année universitaire 2025-2026** ;
7. une fiche de contrat de prêt de laboratoire dûment remplie (contrats des deux vocations disponibles sur la plateforme <https://foser.bf>).

NB :

- Les dossiers de demande doivent parvenir à la Direction générale du FOSER par le canal de la présidence de l'université d'inscription du postulant ;
- **aucun dossier physique incomplet ne sera traité.**

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE